

CONTRATS DE TERRITOIRE D'INDUSTRIE
« Roanne –Tarare »
« Vallées du Gier et de l'Ondaine, Loire Sud »

I – Le contexte

Lancé par le Premier ministre le 22 novembre 2018, le programme Territoires d'industrie concerne aujourd'hui 146 territoires. Ce dispositif décentralisé vise à répondre aux principaux enjeux de développement des territoires industriels notamment en matière d'attractivité, d'innovation, de recrutement ou encore de simplification en mobilisant de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises.

Ce programme est piloté par les Régions et animé localement par des binômes intercommunalités-industriels. Des instances multi-partenariales sont chargées d'identifier les enjeux prioritaires et les projets de développement industriel du territoire et de définir un plan d'actions. Dans ces instances multi-partenariales, on retrouve notamment les CCI, les clubs d'entreprises, les services de l'Etat, ...

La CCI LYON METROPOLE Saint Etienne Roanne est concernée par quatre territoires Territoire d'industrie : Roanne-Tarare, Vienne-Condrieu, Vallées du Gier et de l'Ondaine - Loire Sud et Thiers-Ambert-Montbrison. Au total, plus de 5500 industries sont impactées par ce dispositif.

La mise en œuvre des programmes d'actions définis au sein de chaque territoire d'industrie se formalise par la signature d'un contrat de 3 ans (2020-2022), les territoires ayant en amont la possibilité de signer un document protocole d'accord. A cet égard, la CCI a soutenu les premières étapes du dispositif en signant les protocoles d'accord des Territoires d'Industrie de Roanne-Tarare le 20 juin 2019 et de Vienne-Condrieu le 26 juin 2019.

Au terme de plusieurs mois de travail des instances multi-partenariales locales, la Région Auvergne Rhône-Alpes a validé le Contrat Territoire d'Industrie de « Roanne-Tarare » lors de sa Commission Permanente du 20 décembre 2019 et le Contrat Territoire d'Industrie de « Vallées du Gier et de l'Ondaine - Loire Sud » sera validé le 14 février 2020. La signature des contrats par les parties prenantes a été programmée sur décembre 2019 et janvier 2020.

Le Contrat Vienne-Condrieu est encore en cours de discussion.

Malgré la demande faite en amont, la CCI n'a pas été retenue par le COPIL local pour être signataire du Contrat Thiers-Ambert-Montbrison. Seuls les clubs d'entreprises ont été invités à être signataires.

Chaque contrat s'articule autour des éléments suivants : l'identification des principaux enjeux, l'énoncé des ambitions et priorités et le rappel des actions déjà engagées sur le territoire pour y répondre ; l'engagement général des parties ; le plan d'actions ; l'organisation du pilotage et les modalités de suivi et d'évaluation.

II- Enjeux pour la CCI

Le travail d'accompagnement réalisé par la CCI auprès des acteurs économiques locaux (mobilisation des entreprises, élaboration de fiche-projet répondant aux besoins des entreprises, participation à la gouvernance locale mise en place -COFIL, COTECH-) lui a permis de se positionner très clairement comme acteur clef de l'accompagnement des industries, non seulement vis-à-vis des Collectivités locales (EPCI-Région), mais aussi des autres acteurs du territoire (clubs d'entreprises, syndicats professionnels).

Sur un plan opérationnel, le dispositif Territoire d'Industrie offre à la CCI LYON METROPOLE Saint Etienne Roanne l'opportunité de promouvoir et déployer ses produits et solutions d'accompagnement auprès des industriels mais également auprès des territoires.

Au plus près des Collectivités territoriales, l'engagement de la CCI dans les Contrats de Territoire lui permet de se positionner très rapidement, en tant que prestataire ou en tant que maître d'œuvre, sur des projets qui pourraient être engagés par les collectivités locales, répondant ainsi aux objectifs du plan de transformation en cours.

Cet engagement permet également à la CCI de jouer son rôle de représentation des entreprises auprès de l'Etat et des Collectivités territoriales par un apport concret d'actions au bénéfice direct des entreprises.

Tous les projets sont soumis à financement non connus à ce jour et à un engagement opérationnel qui reste à valider par l'ensemble des signataires. Les présents Contrats de Territoire ne comportent aucun engagement financier et les propositions d'actions faites par la CCI ne seront exécutées que contre rémunération. Les montants proposés ont été calculés afin d'obtenir un retour financier positif.

Comme convenu, la CCI LYON METROPOLE Saint Etienne Roanne s'est rapprochée des autres CCI concernées et notamment de celle du Beaujolais pour élaborer en commun un certain nombre de fiche-action.

En annexe de la note : les plans d'action des Contrats des Territoires d'Industrie Roanne-Tarare (Annexe 1) et Vallées du Gier et de l'Ondaine - Loire Sud (Annexe 2).

III- Suite à donner

L'ensemble des modalités techniques et organisationnelles est inscrit dans les Contrats soumis à ce jour.

L'Assemblée générale est sollicitée pour approuver :

- **Le Contrat de Territoire Roanne-Tarare 2020-2022**
 - **Le Contrat de Territoire Vallées du Gier et de l'Ondaine - Loire Sud 2020-2022**
- et habiliter le Président ou ses représentants à les signer.**

ANNEXE 1 - PLAN D'ACTION DU CONTRAT DE TERRITOIRE ROANNE TARARE

Axe 1 – Innover

- FA 1. Développer la coopération pour encourager l'innovation dans les PME
 - *Mobilisation de l'Agence régionale pour favoriser l'innovation dans les entreprises,*
 - *Financement du développement d'outils numériques,*
 - *Aides collectives et individuelles aux entreprises en sortie d'action*

- FA 2. Accompagner nos entreprises vers l'industrie 4.0,
 - *Animation territoriale : formation-action pour accompagner les développeurs économiques et évènementiels (fiche action CCI - Go Fab)*
 - *Aides aux entreprises (phase opérationnelle).*

- FA 3. Soutenir la transition écologique et sociale de nos entreprises,
 - *Accompagnement et financement des entreprises,*
 - *Investissements énergétiques mutualisés,*
 - *Démarche d'écologie industrielle territoriale (fiche action CCI - EIT)*
 - *Financement d'évènementiels.*

Axe 2 – Recruter

- FA. 4 Optimiser le potentiel RH dans l'industrie
 - *Evènementiel à destination des demandeurs d'emploi*
- FA 5. Mutualiser et optimiser les RH
 - *Actions d'information et de sensibilisation en direction des entreprises industrielles et de service à l'industrie pour leur permettre de mutualiser leurs RH dans le sens d'une optimisation des compétences*
- FA 6. Promouvoir les métiers de l'industrie,
 - *Actions à destination des jeunes (collégiens et lycéens) : Odysée de l'Industrie, Kit salon Smile*
- FA 7. Adapter l'offre de formation industrielle,
 - *Étude sur les besoins de formation et pour une AMO pour structurer l'animation du dispositif*
 - *Ingénierie / temps homme pour mise en place d'actions de découverte*
 - *Organisation d'une Conférence annuelle des formations ou d'ateliers thématiques récurrents*

Axe 3 – Attirer

- FA 8. Faciliter l'hébergement et les mobilités,
 - *Études : expertise dernier kilomètre, benchmark et expérimentation d'outils, expertise infrastructure comprenant diagnostic sur l'usage fret ferroviaire et fluvial.*
 - *Investissement : Construction d'une plate-forme et d'un bâtiment qui pourraient permettre le stockage de denrées et produits alimentaires au Port de Villefranche, soutien aux expérimentations pilotées par les branches professionnelles ou les EPCI en matière de mobilités alternatives des salariés, ou des marchandises (initiative Unitex), soutien à la création / réhabilitation de logements adaptés*
- FA 9. Diagnostic industriel
 - *Diagnostic industriel territorial et entretiens qualitatifs auprès des d'entreprises industrielles (grands comptes, entreprises leaders, innovantes) et de leurs sous-traitants (fiche-action CCI – Diagnostic industriel)*

- FA 10. Marketing territorial et filière,
 - *Etude marketing Filière*
 - *Etude Marketing Territorial : ingénierie interne, production de support de communication*
- FA 11. Offre foncière et immobilière : proposer aux entreprises des zones d'activités fonctionnelles, optimisées et adaptées à leurs besoins du quotidien
 - *Études pré-opérationnelles : perception des entreprises industrielles de leur environnement en zones d'activités, optimisation foncière, création d'une base de données partagée du foncier et des bâtiments industriels disponibles sur les ZAE –*
 - *Aménagement,*
 - *Événements collectifs*

Axe 4 – Simplifier

- FA 12 – Simplifier les procédures administratives pour mobiliser du foncier afin de faciliter l'implantation des projets industriels

ANNEXE 2 - PLAN D'ACTION DU CONTRAT DE TERRITOIRE VALLEES DU GIER ET DE L'ONDAINE - LOIRE SUD

Axe 1 – Recruter

- Promotion des métiers en tension de nos territoires
 - *STEF, Stratégie Territoriale Emploi Formation*
 - *Découverte des métiers en territoires fragiles (QPV + territoires ruraux)*
- Attirer et ancrer les talents
 - *Accompagnement RH des entreprises,*
 - *Lever les freins à l'employabilité (mobilité, logement),*
 - *Promotion du télétravail*
- Augmenter le niveau des compétences : soutien aux démarches de formation portées par des entreprises, situées en territoire d'industrie, sur des métiers en tension, et dont les formations sur le territoire n'existent plus : forge, extrusion, mécanique, etc.

Axe 2 – Innover

- Booster votre performance par le numérique
 - *Mobilisation, des stages « ouvrier » des écoles d'ingénieurs (action de promotion, sensibilisation),*
 - *Action collective pilote Club Gier / Espace Numérique Entreprise / Cité du design (action pilote),*
- Promotion du dispositif Volontaire Territorial Entreprise : mobilisation de Fondations et des établissements d'enseignement supérieur stéphanois dans le cadre de la gouvernance campus Saint-Etienne et le schéma campus 2020-2026.
- Plate-forme d'accélération pour l'industrie du futur
- Plate-forme d'échanges inter-entreprises (**CCI**)

Axe 3 – Attirer

- Offre d'accueil :
 - *Etudes pour la création de nouvelles zones d'accueil*
 - *Requalification des friches industrielles*
- Favoriser la cession / reprise d'entreprises industrielles
 - *Reprise d'entreprise par salariés (URSCOOP)*
 - *Organisation territoriale pour traiter les demandes de repreneurs potentiels (Etat, EPCI et **chambres consulaires**)*
 - *Accompagnement des cédants (**Chambres consulaires**)*
- Promouvoir le développement international
 - *Animation du Club International Loire (**CCI**)*
 - *Promotion du dispositif Go Export (**CCI/Région**)*

Axe 4 – Simplifier

- Organiser le pilotage des procédures administratives nécessaires aux projets de développement économiques locaux
- Offre d'accueil : appliquer les chantiers (issus du rapport Kasbarian) de simplification pour l'implantation de sites industriels à 3 projets pilotes sur chacune des intercommunalités,
- Simplification des processus administratif et juridique pour répondre aux besoins des formations et/ou recrutements des entreprises